

FORMATION MICROBLADING



Téléphone : 05 56 32 27 04

Email : contact@espacebeauteformation.com

STAGIAIRE :

CONVENTION SIMPLIFIEE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

ARTICLES L.6353-2 ET R.6353-1 DU CODE DE TRAVAIL

Entre les soussignés :

1. SARL Espace Beauté
Formation Centre
Aquilae.
Bat D - Rue de la Blancherie. Les modèles sont convoqués par nos soins
33370 Artigues -Prés-bordeaux (rocade sortie 25)
Enregistré sous le N° 72.33.08620.33 auprès du préfet de Région d'Aquitaine
2.
.....
.....
N° de siret :

est conclue la convention suivante, en application du livre III de la 6ème Partie du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente..

Article 1: Objet

L'organisme de formation (OF) organise l'action de formation suivante : **une formation microblading**

- Niveau 1 : 3 jours soit 21h de formation
- Niveau 2 : 4 jours soit 28h de formation

Article 2: Nature et caractéristiques des actions de formation

(Article L.6313 – 1 du code du travail)

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de préformations et préparations à la vie professionnelle. L'action de formation a pour objectifs, la connaissance et l'assimilation des modes opératoires de la technique du microblading et ajustements appropriés aux différents modèles présentés.

- Seulement à l'issue d'une formation, sera délivré une attestation en *microblading*, si le niveau de maîtrise atteint à la qualité minimum exigée pour une pratique professionnelle.
- Sa durée est fixée entre 3 et 4 jours, soit 21 à 28 heures de formation.
- Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

Article 3: Niveau de connaissances préalables nécessaire.

La nature de l'action de formation citée à l'article précédent n'exige pas de connaissances préalables.

Article 4 : Organisation de l'action de formation

- L'Organisme de formation y accueillera : Madame
- **Lieu du stage** : Au centre de formation de l'Espace Beauté Formations sus désigné
- **Heures** : 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- **Dates** : DuAu.....
- **Programme et méthodes** : figurent en annexe du présent contrat.
- **Le formateur** : Mr Le Corre Guillaume
- **Moyens pédagogiques mis en œuvre**: Nous vous remettons un livret de formation ainsi qu'un poste de travail équipé professionnellement. Les outils et consommables sont mis à dispositions gratuitement pendant toute la durée du stage. Les modèles sont convoqués par nos soins.
- **Moyens d'évaluation** : Votre parcours de formation, est sanctionné par des questionnaires de connaissances théoriques, des fiches diagnostiques formatives, des grilles d'évaluation de qualité et de temps grâce des exercices pratiques sur modèles. Chaque fin de journée est suivie d'un debriefing et d'un bilan de fin de journée. Chaque journée de formation au centre devra être emmargée.
- **Niveau de sortie**: Une Attestation de stage. sera remis au stagiaire si le travail effectué correspond aux exigences techniques et esthétiques du formateur.

Article 5 : Délais de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne sera exigée du stagiaire.

Article 6 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'engage à acquitter les frais suivants :

1355 € pour 3 jours de formation et 1599 € pour 4 jours de formation kit inclus

Frais formation : € net par stagiaire. Centre de formation non assujetti à la TVA.

Nous vous rappelons que le centre de formation dispose d'un moyen de paiement par Carte bancaire vous permettant d'échelonner votre paiement jusqu'à 4 mois. Ce système occasionne quelques frais en supplément comme indiqué ci-dessous :

- **3,9% de commission pour le paiement en 2 fois**
- **4,3% de commission pour le paiement en 3 fois**
- **4,7% de commission pour le paiement en 4 fois**

Il faudra vous munir d'une pièce d'identité valide, d'une carte bleue appartenant au porteur de la carte d'identité et de votre téléphone portable.

(Sous réserve d'acceptation de l'organisme prêteur).

Article 7 : Interruption de stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au présent contrat.

L'OF propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord de deux parties, dans un délai de 2 mois.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Si l'annulation intervient au cours de la première moitié du stage, 75% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.
- Si l'annulation intervient au cours de la deuxième moitié du stage, 100% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'OF pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : Seules les prestations effectivement dispensées par l'OF seront dues.

L'OF propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord des deux parties.

Article 8 : Cas de différend

Si une contestation ou un litige n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de BORDEAUX sera seul compétent pour régler le différend.

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1.

Fait en double exemplaire, à Artigues-près-Bordeaux, le

Pour l'employeur	Pour le ou les stagiaire(s)	Pour l'Organisme de
Bon pour accord	Bon pour accord	Formation
Signature et cachet	Signature	Signature et cachet

ESPACE BEAUTE FORMATIONS
Centre AQUILAË
Rue de la Blancherie - Bât. D
33370 ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX
Tél./Fax 05 56 32 27 04
SIRET 538 342 288 00015
N° 72 33 08620 33

